



ARRÊTÉ

N°2022 / T 138

Objet :
ARRETE DE VOIRIE

Le Maire de VIF,
Guy GENET

VU le Code de la Route et notamment les articles R110-1 et suivants, R411-5, R411-8, R411-18 et R411-25 à R411-28

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2213-1 à L2213-4

VU la délibération de l'élection de M. Guy GENET Maire de Vif en date du 20/09/2021

VU la délibération du Conseil Municipal du 14 mars 2022 fixant le forfait du prêt de barrières et mise à disposition de signalétique d'un montant de 50,00 Euros

VU la pétition en date du mercredi 27 juillet 2022 par laquelle Madame Marie-Lou De Nicolas, demande l'autorisation de pouvoir effectuer son déménagement au 10, rue Champollion à Vif le samedi 03 septembre 2022 de 07h00 à 13h00.

CONSIDERANT que pour permettre l'exécution de ce déménagement et assurer la sécurité des personnes le réalisant et des usagers des voies de circulation, il y a lieu de réglementer le stationnement selon les dispositions suivantes :

ARRETE :

ARTICLE 1 : Le stationnement sera réservé à l'aide barrières, au droit du 10, rue Champollion à Vif, le samedi 03 septembre 2022 de 07h00 à 13h00 pour un véhicule de type Fourgon de la société « Déménageurs Vifois ».

ARTICLE 2 : Cette réservation sera matérialisée à l'aide de barrières sur lesquelles sera affiché le présent l'arrêté.

ARTICLE 3 : Le Commandant de la brigade de Gendarmerie, Le Maire de la commune de Vif, le Directeur Général des Services et le Trésorier de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté. Ce dernier sera transmis au Représentant de l'Etat dans le Département au titre du contrôle de légalité, affiché en Mairie et publié au recueil des actes réglementaires de la commune. Il sera également notifié à l'intéressé.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter du premier jour de son affichage.

Fait à VIF, le 08 août 2022

Le Maire,


Guy GENET

Notifié à l'intéressé(e) le

5 place de la Libération – 38450 Vif
T_04 76 73 50 50 – F_04 76 73 50 60
accueil.mairie@ville-vif.fr – ville-vif.fr